**DOSSIER DE CONSULTATION**

***N°(insérer le N°/2025)***

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE GEOLOCALISATION PAR GPS/GPRS & DE GESTION DE LA FLOTTE A LA COMMUNE DE**

***(insérer le nom de la commune)***

**Date limite de réception des demandes d’éclaircissement1 : …………………………**

**Date et heure limites de réception des offres2 : ……………………………………….……**

**Dateet heure d’ouverture des plis :…………………………………………………..……….…..**

*1) 8 jours avant la réception en cas d’une période flottante de 20 jours, sinon 15 jours avant*

*2) Période flottante est de 20 ou 30 jours*

# SOMMAIRE

SECTION I: AVIS DE LA CONSULTATION N°(insérer N°/2025) 5

ARTICLE 1 : Objet de la Demande de Consultation 6

ARTICLE 2 : Conditions de participation 6

ARTICLE 3 : Financement de la Prestation 6

ARTICLE 4 : Réglementation de la Demande de Consultation 6

ARTICLE 5 : Consultation et retrait de la Demande de Consultation 6

ARTICLE 6 : Présentation des offres 6

ARTICLE 7 : Ouverture des offres 6

ARTICLE 8 : Durée de la validité des offres 6

ARTICLE 9 : Additif à la Demande de Consultation 7

1 : Demandes d’eclaircissement 7

2 : Additifs 7

ARTICLE 10 : Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire 7

ARTICLE 11: Adresse 7

SECTION II: CONDITIONS DE LA CONSULTATION 8

ARTICLE 1 : Objet de la consultation 9

ARTICLE 2 : Financement des prestations 9

ARTICLE 3 : Conditions de participation 9

ARTICLE 4 : Présentation des offres 9

1.Les Pièces administratives 10

2.Offre technique 10

3.Offre financière 11

ARTICLE 5 : Validité des Offres 11

ARTICLE 6 : Actualisation des prix 11

ARTICLE 7: Ouverture des plis 11

ARTICLE 8 : Rejet Automatique des offres 12

ARTICLE 9 : Choix du titulaire 12

ARTICLE 10: Suite réservée aux offres - Résultats de la consultation 13

SECTION III: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) 14

ARTICLE 1 :Objet de la consultation 15

ARTICLE 2 : Cadre réglementaire 16

ARTICLE 3 : Pièces Contractuelles 16

ARTICLE 4 : Caractère des Prix 16

ARTICLE 5 : Impôts et Taxes 17

ARTICLE 6 : Frais d'abonnement 17

ARTICLE 7 : Délais de réalisation de la prestation 17

ARTICLE 8 : Phases de mise en œuvre de la prestation 17

ARTICLE 9 : Livraison 17

ARTICLE 10 : Réception provisoire 17

ARTICLE 11 : Période de garantie 17

ARTICLE 12 : Réception Définitive 18

ARTICLE 13 : Mode de règlement des prestations 18

ARTICLE 14 : Pénalités 18

ARTICLE 15 : Force Majeure 18

ARTICLE 16 : Assistance au maître d’ouvrage 19

ARTICLE 17 : Défaillance et Résiliation 19

ARTICLE 18 : Assurance 19

ARTICLE 19 : Règlement des litiges 19

ARTICLE 20 : Entrée en vigueur 19

ARTICLE 21 : Domiciliation de remboursement 19

SECTION IV: TERMES DE REFERENCES (TDR) 20

ARTICLE 1 : Objet de la consultation 21

ARTICLE 2 : Objectif de la prestation 21

ARTICLE 3 : Composition de la flotte 21

ARTICLE 4 : Variation dans la masse 21

ARTICLE 5 : Caractéristique technique du boitier GPS/GPRS 21

ARTICLE 6 : Caractéristique technique de l'application 23

ARTICLE 7 : Compatibilites des équipements 24

ARTICLE 8 : Transmission des données 24

ARTICLE 9 : Assistance au démarrage 24

ARTICLE 10 : Livrables 25

ARTICLE 11 : Formation 25

ARTICLE 12 : Contrat de maintenance 25

CONTRAT DE MAINTENANCE 26

ARTICLE 1 : Objet du contrat 26

ARTICLE 2 : Financement du contrat 26

ARTICLE 3 : Obligations du Prestataire 26

1. Maintenance 26

2. Contrôle et suivi 27

3. Service après-vente 27

4. Interventions payantes et facturations supplémentaires 27

ARTICLE 4 : Rapport de suivi 27

ARTICLE 5 : Caractère des Prix 27

ARTICLE 6 : Pénalités 27

ARTICLE 7 : Impôts et Taxes 28

ARTICLE 8 : Paiement 28

ARTICLE 9 : Validite et renouvellement du contrat 28

ARTICLE 10 : Modification du contrat 28

SECTION V: ANNEXES 29

Annexe 01 : Fiche de renseignements Généraux sur le Soumissionnaire 30

Annexe 02 : Déclaration d’engagement 31

Annexe 03:Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes morales 34

Annexe 04:Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes physiques 35

Annexe 05 : Acte d’engagement (Soumission) 36

Annexe 06 : Bordereau de Prix 37

Annexe 07 : Références du Soumissionnaire 38

Annexe 08 : Liste nominative du personnel à affecter pour la formation 39

Annexe 09 : Modèle du Curriculum Vitae (CV) 40

Annexe 10 : Caractéristiques techniques du système proposé 41

Annexe 11 : Liste des véhicules ( A fournir par la commune) 44

# AVIS DE LA CONSULTATION N° *(insérer N°/2025)*

## ARTICLE 1 : Objet de la Demande de Consultation

Afin d’optimiser la gestion de son parc roulant et d’assurer sa bonne gestion et gouvernance, la commune de ***(insérer le nom de la commune)*** lance une consultation pour la fourniture, l’installation et la mise en œuvre d’un système de géolocalisation par GPS/GPRS & de gestion de la flotte de la commune.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les prestataires spécialisés disposant des agréments nécessaires pour l'installation de ce type d'équipement, remplissant les conditions définies dans la Demande de Consultation et par qui ne sont pas contradictoires avec les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande de Consultation.

## ARTICLE 3 : Financement de la Prestation

Cette prestation est financée par un Don de la Coopération financière allemande à travers la KfW (BMZ N° 201770130), dans le cadre du programme de Financement de l’infrastructure et de l’équipement de base dans les zones d’extension des communes (phase 2 du FICOL), rétrocédé par l’État Tunisien à la commune, à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales CPSCL.

## ARTICLE 4 : Réglementation de la Demande de Consultation

La désignation du prestataire sera conduite par une Demande de Consultation selon la réglementation tunisienne de passation des marchés en vigueur (commandes publiques pour les prestations de service dont les montants, toutes taxes comprises, sont inférieurs à cent mille dinars), et en tenant compte de la Convention Séparée *du FICOL II* ainsi que des exigences minimales des « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière avec des pays partenaires » de la KfW (https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf).

La Consultation sera aussi conduite par les procédures de passation des achats publics hors marchés à travers l’e-Bidding du système d’achat public en ligne TUNEPS.

## ARTICLE 5 : Consultation et retrait de la Demande de Consultation

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à participer peuvent retirer le Dossier de Consultation pendant les horaires administratifs au siège de la commune à l’adresse indiquée à l’article 11 ou en ligne du site web TUNEPS : <https://www.tuneps.tn/index.do>.

## article 6 : Présentation deS offreS

Le dossier de participation à la présente consultation, doit être transmis en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adresse mentionnée à l’article 11.

Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l’Avis. Les offres parvenues en retard ne seront pas acceptées. Le cachet du Bureau d'ordre central de la commune fait foi.

## ARTICLE 7 : Ouverture des offres

L’ouverture des offres sera effectuée en séance non publique.

## ARTICLE 8 : Durée de la VALIDITE DES offres

Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pendant une période de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 9 : Additif à la Demande de Consultation

1 : Demandes d’éclaircissement

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exacte au niveau de certaines parties de la présente Consultation, ils devraient en référer par écrit à la commune à l’adresse indiquée à l’article 11 ou sur la plateforme TUNEPS huit (08) ou quinze (15) jours *calendaires avant l’expiration de la date limite de la réception des offres* en vue d’obtenir les éclaircissements nécessaires.

NB : *(8 jours en cas de période flottante de 20 jours, sinon 15 jours)*

La commune donnera une réponse à toutes les demandes d’éclaircissements reçues dans les délais et la communiquera par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier de Consultation et la publiera sur la plateforme TUNEPS, et ce dans un délai minimum de cinq (05) ou dix (10) jours calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres.

NB : *(5 jours en cas de période flottante de 20 jours, sinon 10 jours)*

2 : Additifs

La Commune se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute modification ultérieure utile ou des éclaircissements au présent Avis de la Demande de Consultation et/ou à la Demande de Consultation qui s'y rapporte.

Tout additif ainsi ajouté fait partie intégrante de la Demande de Consultation et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier de Consultation et publié sur la plateforme TUNEPS, et ce dans un délai minimum de cinq (05) ou dix (10) jours  calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres.

NB : *(5 jours en cas de période flottante de 20 jours, sinon 10 jours)*

## ARTICLE 10 : Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre du moins-disant, et qui répond aux critères d’éligibilité et de qualification requis, aux conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre du moins-disant s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon un classement financier croissant.

## ARTICLE 11: ADRESSE

L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Adresse : *(Insérer l’adresse)*

Mr/Mme *(Insérer le nom du responsable)*

Téléphone : *(Insérer le numéro de téléphone)*

Télécopieur  *(Insérer le numéro de télécopieur)*

E-mail : *(Insérer l’adresse e-mail)*

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## ARTICLE 1 : Objet de la consultation

Afin d’optimiser la gestion de son parc roulant et d’assurer sa bonne gestion et gouvernance, la commune de ***(insérer le nom de la commune)*** lance une consultation pour l'acquisition d'une solution de gestion se basant sur la technologie GPS-GPRS.

## ARTICLE 2 : Financement des prestations

Cette prestation est financée par un Don de la Coopération financière allemande à travers la KfW (BMZ N° 2017 70 130), dans le cadre du programme de Financement de l’infrastructure et de l’équipement de base dans les zones d’extension des communes (phase 2 du FICOL), rétrocédé par l’État Tunisien à la commune, à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales CPSCL.

## ARTICLE 3 : Conditions de participation

Peuvent participer à cette consultation les prestataires spécialisés disposant des agréments nécessaires pour l'installation de ce type d'équipement, remplissant les conditions définies dans la Demande de Consultation et qui ne sont contradictoires avec les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande de Consultation.

## ARTICLE 4 : Présentation des offres

Le dossier de participation à la présente consultation, doit être transmis en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adresse mentionnée dans l’Avis.

Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l’Avis. Les offres parvenues en retard ne seront pas acceptées.

**1-En cas de participation via le système TUNEPS**

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement par le système pour chargement des dossiers, les soumissionnaires peuvent présenter une partie de leur offre hors ligne, par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre à l’adresse et heure fixées dans l’Avis de la consultation contre récépissé au plus tard à la date et heure limite mentionnée dans l’avis.

Les Soumissionnaires doivent obligatoirement présenter toutes les pièces financières de l’offre et tous les éléments exigés relatifs à l’évaluation technique et financière, en ligne sur le système TUNEPS. Doivent aussi indiquer dans leur offre en ligne tous les éléments envoyés hors TUNEPS, lesquels doivent être conformes à l’offre en ligne.

En cas de discordance entre les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS et ceux envoyés hors TUNEPS, les éléments adoptés officiellement seront les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS, et ce, conformément à l’article 8 de l’arrêté du chef du Gouvernement daté du 31 Août 2018 portant l’approbation du manuel des procédures de passation des marchés publics à travers le système d’achat en ligne TUNEPS.

**2-En cas de participation hors ligne**

L’offre doit parvenir par voie postale recommandée en lieu et heure indiqués dans l'avis de la consultation ou peut être remise directement au bureau d’ordre de la commune contre un accusé de réception. Toute offre parvenue après la date et heure limites de réception des offres sera rejetée. Le cachet du Bureau d'ordre central fait foi.

L’offre est constituée de l’offre technique et l’offre financière placées dans deux enveloppes séparées et fermées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée. L’enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs. Il sera inscrit sur l’enveloppe extérieure uniquement les mentions suivantes :

«**A ne pas ouvrir- consultation N°*****(insérer le N°/2025)* –**

**Acquisition, installation et mise en œuvre d'un système de géolocalisation et de gestion pour la flotte de la commune de *(insérer le nom de la commune)***».

Aucune indication relative au soumissionnaire ne doit figurer sur cette enveloppe au risque de rejet de l’offre. Tous les documents de l’offre technique et de l’offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page.

L’enveloppe extérieure contient les éléments suivants :

1. Les Pièces administratives

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **Désignation** | **Mode d’envoi** | |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **A1** | Une attestation d’affiliation à un régime de sécurité sociale. | Vérifié directement sur la plateforme | Oui  Exemplaire original ou copie conforme à l’originale |
| **A2** | Un extrait du registre de commerce | Oui  En ligne avec QR code ou Hors ligne | Oui  Simple copie |
| **A3** | Une fiche de renseignements généraux | Oui (**Annexe 1**)  En ligne | Oui (**Annexe 1**)  Copie originale |
| **A4** | La Déclaration d’engagement | Oui (**Annexe 2**)  En ligne | Oui (**Annexe 2**)  Copie originale |
| **A5** | Les documents de la consultation paraphés à chaque page, datés et signés à la dernière page | Action réalisée sur la plateforme | Oui  Copie originale |

**\*** **Les soumissionnaires doivent être affiliés à un régime de sécurité sociale et doivent régler leurs situations fiscales avant la date limite de la réception des offres**

2. Offre technique

| **N° ordre** | **Désignation** | **Mode d’envoi** | |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **T1** | La liste des références spécifiques avec les pièces justificatives | Oui (**Annexe 7**)  En ligne | Oui (**Annexe 7**)  Copie originale pour la liste.  Simple copie pour les pièces justificatives. |
| **T2** | La fiche technique accompagnée documents techniques / prospectus pour tous produits proposés | Oui (**Annexe 10**)  En ligne | Oui (**Annexe 10**)  Copie originale |
| **T3** | Le plan de Formation | Oui  En ligne | Oui  Copie originale |
| **T4** | La liste nominative des formateurs | Oui (**Annexe 8**)  En ligne | Oui (**Annexe 8**)  Copie originale |
| **T5** | Les CVs détaillés des formateurs | Oui (**Annexe 9**)  En ligne | Oui (**Annexe 9**) |

3. Offre financière

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **Désignation** | **Mode d’envoi** | |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **F1** | L’Acte d’engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 5**). | Oui  En ligne | Oui |
| **F2** | Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe°6**). | Oui  En ligne | Oui |
| **F3** | Le contrat de maintenance | Oui  En ligne | Oui  Copie originale |

## ARTICLE 5 : Validité des Offres

Les offres resteront valables et sans changement pendant **quatre-vingt-dix jours (90)** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

## ARTICLE 6 : Actualisation des prix

Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables. Toutefois, conformément au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, le titulaire de la consultation peut demander l’actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l’offre financière et celle de notification du marché ou d’émission de l’ordre de service de commencement de la prestation dépasse le délai de 120 jours. La base de l’actualisation et les modalités de son calcul est donnée par la formule suivante :

M=M0 x (1+ **5%** x [(Di-D0)-120]/365)

M0 : Montant de la prestation à la date de remise de l’offre financière en HTVA ;

M : Montant actualisé de la prestation en HTVA ;

D0 : Date du lendemain de la date limite de remise des offres ;

Di : Date de l’ordre du Jour ou de la notification du marché ;

**5%** : Taux d’inflation annuel ;

A cet effet, le titulaire de la consultation devra présenter à la commune dans un délai de cinq jours (05) ouvrables à compter de la date de la notification de la commande ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’exécution une demande écrite, dans laquelle il indique le montant de l’actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

## ARTICLE 7 : Ouverture des plis

Seules les offres qui parviennent dans les délais seront concernées par l’ouverture des plis.

L’ouverture des plis techniques et financiers se fera en une seule étape par la commission d’ouverture des plis. Ladite séance n’est pas publique.

## ARTICLE 8 : Rejet Automatique des offres

Le rejet automatique s’applique :

* aux offres parvenues ou reçues après la date limite de réception des offres. Ces offres seront restituées à leurs titulaires accompagnées d'une copie de l'enveloppe originale,
* à La non-remise de l'acte d'engagement (soumission) **(Annexe N°5)**,
* à La non-remise du bordereau des prix **(Annexe N°6)**,
* à La non-remise de la liste des références **(Annexe N°7)**,
* à La non-remise de la fiche technique descriptive détaillée **(Annexe N°10)**,

## ARTICLE 9 : Choix du titulaire

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre technique et financière (toutes taxes comprises) qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requise et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous :

1. Le soumissionnaire doit justifier au minimum de la réalisation de deux (02) projets de fourniture et installation d'un système de gestion de la flotte d'une entreprise comprenant au moins ***(Insérer Nombre de véhicule)*** véhicules.
   1. Les dits projets doivent être réalisés durant les six (06) dernières années (c'est à dire démarrés à partir de 2019 et achevés au plus tard en 2024.
   2. Chaque projet référencé doit être accompagné de tous les justificatifs nécessaires.
2. Le soumissionnaire doit proposer un plan de formation d'au moins deux jours (02).

L’évaluation des offres sera effectuée en trois étapes :

**Étape 1 : vérification et évaluation financière des offres :**

La commission de dépouillement procède :

* A la vérification des pièces administratives et de leur conformité,
* A la vérification des pièces constitutives des offres financières, des montants et des calculs relatifs aux prix et rectifiera les erreurs le cas échéant,
* Au classement des offres en partant de l’offre la moins-disante toutes Taxes comprises qui sera provisoirement retenue.

**Le montant qui sera pris en considération pour le classement des offres financières est égal au montant de l'offre de base (fourniture et installation d'un système de gestion de la flotte** **& Assistance & formation) augmenté de l'offre du contrat de la maintenance pour trois ans.**

**Étape 2 : évaluation technique des offres**.

La commission de dépouillement procède à l’évaluation technique de l’offre la moins-disante. Cette phase consiste à étudier soigneusement les offres techniques et vérifier la conformité à toutes les dispositions du présent cahier des charges. La commune a le droit de demander des éclaircissements et / ou justificatifs pour complément d’informations, si elle le juge nécessaire.

La commission de dépouillement vérifiera la conformité technique de l’offre la moins- disante aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des charges.

A l’issue de cette phase :

* Si l’offre la moins-disante est techniquement conforme, elle sera retenue.
* Sinon, le dépouillement technique se poursuit pour l’offre classée juste après et ainsi de suite jusqu’à l’obtention d’une offre conforme techniquement.

**Étape 3 : Démonstration de la solution retenue**.

Le soumissionnaire retenu provisoirement devra présenter une plateforme test du prototype de la solution proposée. Si les services compétents de la commune valident la conformité technique de la solution, l'offre du fournisseur sera déclarée retenue. Le Cas contraire, la Commune fera appel au participant suivant (conforme techniquement) afin de présenter sa plate-forme avec sa solution proposée.

**Sera déclarée meilleure offre, l’offre la moins-disante, techniquement conforme et dont le prototype testé a été validé.**

## ARTICLE 10: SUITE RÉSERVÉE AUX OFFRES - RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

La Commune se réserve le droit dene pas donner suite aux offres si aucune d'elles ne lui paraît acceptable soit du point de vue technique, soit en raison des prix et des délais proposés ou pour tout autre motif. Dans ce cas, le marché sera déclaré infructueux et la Commune en avisera tous les soumissionnaires.

Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à être indemnisé si la Commune ne donne pas suite à la consultation pour quelque motif que ce soit.

Après approbation des instances compétentes, le titulaire du contrat sera avisé par la Commune.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

Entre les soussignés :

La commune de ***(Insérer le nom de la commune),*** représentée par *(Insérer le nom du représentant)*, désignée ci-après par le terme **Maître d’Ouvrage** ou **la Commune**.

D’une part,

Et le Fournisseur ………………………………………. Matricule fiscal ………………….……………………. Chargé de la fourniture et la mise en place d'un système de gestion de la flotte, désigné ci-après par le terme le **Prestataire**, représenté par son gérant …………………………………

D’autre Part.

## ARTICLE 1 :Objet de la consultation :

Afin d’optimiser la gestion de son parc roulant et d’assurer sa bonne gestion et gouvernance, la commune de ***(insérer le nom de la commune)*** lance une consultation pour l'acquisition d'une solution de gestion se basant sur la technologie GPS-GPRS.

L’application objet de la présente consultation, doit permettre de :

* Décrire l’ensemble des véhicules équipés par GPS (numéro d’immatriculation, marque, type, type d’affectation, dernière affectation, kilométrage actuel, type de carburant, niveau de carburant, consommation moyenne de carburant, etc.)
* Fournir les données relatives à l’exploitation en temps réel: adresse exacte de localisation sur une carte géographique, conducteur de véhicule, vitesse, etc.
* Etablir des statistiques et des rapports de trajets détaillés suivant les périodes sollicitées.
* Mettre en place un système d’alerte par e-mail et par SMS pour les événements pertinents et prédéfinis par le gestionnaire de l’application.
* Permettre la gestion de son parc roulant permettant la saisie détaillée des caractéristiques des véhicules ainsi que de tous les frais normalement encourus pour un véhicule de la flotte. A partir de ces données, l'application peut générer des rapports et des graphiques de consommation et de dépenses.
* Permettre la gestion du carburant (détection et quantification des ravitaillements et des siphonages, suivi de la consommation). **Les Capteurs utilisés pour la mesure du carburant ne doivent pas avoir d’impacts sur la garantie des véhicules, donc aucune modification; ni intervention sur le calculateur n’est permise**.
* Le système de navigation et de communication interactive (avec un module intégrant de gestion de flotte en back-office pour les agents), qui doit être sous forme d’un écran à fixation sur le tableau de bord ou le pare-brise.
  + Ce module doit supporter des applications à installer ultérieurement et doit communiquer avec le système central via le module GPS/GPRS installé.
  + Il est à noter que cette application de gestion de flotte doit utiliser des technologies innovantes, doit être **extensible et évolutive** (mise à jour des fonctionnalités en fonction des besoins).
* Le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT) devra approuver la conformité technique de la solution SIG (application) proposée par le soumissionnaire, et ce conformément à la loi n° 2009-24 du 11 mai 2009 ». Les frais de cette opération sont mentionnés dans l’Arrêté du Ministre de la Défense National du 22 juillet 2016 fixant les tarifs des prestations du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection. Un rapport de contrôle qualité conforme sera établi par le CNCT à cet effet.
* A la fin de la période contractuelle d’exploitation de la solution SIG, entre la commune et le soumissionnaire :
* Le soumissionnaire devra fournir à la commune le backup intégral de la solution de suivi de flotte.
* La commune devra migrer vers la solution du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT), conformément à l’article 2 (nouveau) de la loi 2009-24 du 11 mai 2009 et ce à titre onéreux, et hors contrat de maintenance.
* La commune devra préparer le matériel nécessaire pour héberger en local la solution de gestion de flotte avant la migration vers la solution du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT).

## ARTICLE 2 : Cadre réglementaire

La présente consultation est soumise à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en Tunisie et notamment :

* Les Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière avec des Pays Partenaires (version janvier 2019). Téléchargeables à partir du lien : https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/Publications-Videos/Publication-series/Guidelines-and-contracts/
* À toute réglementation régissant les domaines social, sanitaire et fiscal ;
* Aux règles de l'Art et aux normes et conventions en vigueur, notamment celles liées à la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, y compris :
  + - La loi N° 2000-83 du 09 août 2000 mettant en place un cadre de législation et de réglementation des échanges et du commerce électroniques ;
    - La loi organique n° 2004-63 en date du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel ;
    - La Convention de l'Union Africaine du 27 juin 2014 sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.
    - La loi 2009-24 du 11 mai 2009, portant modification de la loi 88-83 du 11 juillet 1988, portant création du centre national de télédétection.
    - Arrêté du Ministre de la Défense National du 22 juillet 2016 fixant les tarifs des prestations du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection.

## ARTICLE 3 : Pièces Contractuelles

Les pièces contractuelles de la présente consultation sont :

1. L’Acte d’engagement (soumission) –Annexe 05 ;
2. La Déclaration d’engagement –Annexe 02
3. Le bordereau des Prix– Annexe 06 ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) – Section III ;
5. Les Termes de références (TDR) –section IV.

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du contrat, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant, en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

## ARTICLE 4 : Caractère des Prix

Le soumissionnaire doit indiquer le prix de fourniture, d’installation, de déplacement à la commune et ses différents locaux (Siège, arrondissements, dépôts municipaux) et de formation pour tous les véhicules. Le prix, **en dinar Tunisien**, est ferme et non révisable.

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d’exécution du contrat, et ne pourront varier en aucune manière après la conclusion du contrat.

Le Prestataire s'engage à ne pas demander des frais commerciaux additionnels tels que le paiement de licences ou autre chose à utiliser dans le cadre du présent projet. Les outils et utilitaires à utiliser par lui ou par la commune lors de l’exploitation doivent être fournis à la charge du Prestataire.

## ARTICLE 5 : Impôts et Taxes

Le Prestataire se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc.…Il doit indiquer, dans son offre, les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

Conformément aux dispositions de l’article 13 bis du code de la TVA, la commune bénéficie de la suspension de la TVA au titre des prestations d’études ou fournitures de biens et services fournis dans le cadre de la présente convention et qui seront payées par les subventions accordées par la Caisses des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL).

La commune se chargera au préalable des procédures nécessaires auprès du bureau de contrôle des impôts compétent pour l’obtention d’une attestation de suspension de la TVA et délivrera au titulaire du marché les documents nécessaires pour justifier son chiffre d’affaires sous le régime de suspension de la TVA.

## ARTICLE 6 : Frais d'abonnement

Les frais d’abonnement (règlement de l’opérateur) seront à la charge de la Commune pendant toute la période du contrat.

## ARTICLE 7 : Délais de réalisation de la prestation

La mission globale du titulaire démarrera le lendemain de la réception du bon de commande et s’achèvera à la mise en place de l'ensemble du système, y compris la formation du personnel de la commune.

Le délai global de la mission est de **quatre-vingt-dix jours** jours **(90)** calendaires hors délai de validation par le maître d'ouvrage.

## ARTICLE 8 : Phases de mise en œuvre de la prestation

L'exécution de la prestation sera réalisée en phases successives comme suit :

1. **Phase 1** : Fourniture, mise en place du système et équipement de l'ensemble de la flotte **trente (30) jours** ;
2. **Phase 2** : Paramétrages et tests de bon fonctionnement du système **trente (30) jours ;**
3. **Phase 3** : Formation des équipes concernées de la commune, transfert de compétences et assistance technique au démarrage de l'exploitation réelle du système dans toutes ses composantes **trente (30) jours**.

## ARTICLE 9 : Livraison

Le soumissionnaire s'engage à installer les applications et les boîtiers GPS à ses frais au siège social de la commune, au dépôt municipal et aux arrondissements municipaux.

## ARTICLE 10 : Réception provisoire

A l'issue de la 3ème phase d'exécution de la prestation, la commune et le Prestataire signent le Procès-verbal de la réception provisoire après correction des défaillances soulevées.

Le Prestataire doit remettre à la commune l'ensemble de la documentation et des manuels d’utilisation ainsi que le support de la formation.

## ARTICLE 11 : Période de garantie

La période de garantie est **au minimum d'une année**. La date de début de cette période de garantie prend effet à partir de la date de signature du procès-verbal de la réception provisoire. Le titulaire aura, pendant cette période, une obligation de résultat pour :

* Corriger les erreurs et les anomalies de fonctionnement ;
* Optimiser le système ;
* Sécuriser le code source du système ;
* Mettre à jour les documents.

Au titre de cette garantie, le Prestataire exécute à sa charge les mises au point. Tout vice caché, détecté au cours de la période de garantie, doit être réparé sans réserve par le Prestataire.

Le prestataire retenu s’engage aussi à garantir le bon fonctionnement des solutions informatiques fournies et répondre aux appels du représentant de la commune dans un délai ne dépassant pas 48h afin de remédier aux anomalies constatées durant toute la période de garantie.

Les frais de déplacement sont à la charge du Prestataire.

Le contrat de maintenance du système de géolocalisation prendra effet automatiquement le jour suivant la date de la réception définitive.

## ARTICLE 12 : Réception Définitive

La réception définitive sera prononcée après l'expiration de la période de garantie à compter de la date de réception provisoire. Elle doit être sanctionnée par un Procès-verbal de réception définitive dûment signé par la commune et le Prestataire et sans réserves.

Le Prestataire doit actualiser la documentation et les manuels d’utilisation.

## ARTICLE 13 : Mode de règlement des prestations

Les paiements seront effectués après la fourniture et la mise en place du système pour l'ensemble de la flotte en deux tranches :

* 90% du montant de la commande à la réception provisoire ;
* 10 % à la réception définitive.

Chaque paiement sera effectué par virement bancaire au compte courant mentionné dans l’Acte d’engagement (soumission) après la présentation du Prestataire des pièces suivantes :

* Une facture en quatre exemplaires originaux ;
* L'originale du Bon de Commande (exigée uniquement pour le 1er paiement);
* Une copie des PV’s de réception sans réserve (provisoire pour le 1er paiement, et définitive pour le 2ème paiement).

## ARTICLE 14 : Pénalités

Une pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, en cas de dépassement du délai global de la prestation.

Le titulaire du bon de commande subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

* 1/1000ème du montant initial de la composante installation par jour calendaire de retard.
* Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pour cent (5%) du montant initial de la composante installation.

## ARTICLE 15 : Force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l’exécution du Contrat. En cas de survenance d’un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu’à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l’une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l’autre partie l’incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les **quatorze (14)** jours qui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

## ARTICLE 16 : Assistance au maître d’ouvrage

Le Prestataire sera appelé à coordonner avec toute personne chargée par le Maître de l’ouvrage pour lui porter assistance technique.

## ARTICLE 17 : Défaillance et Résiliation

**S**i une défaillance est dûment constatée dans l'exécution d'une mission et au cas où le Prestataire ne remplit pas ses obligations, le maître d’ouvrage la mettrait en demeure, par lettre recommandée, d’y satisfaire dans un délai de **cinq (05)** jours. Passé ce délai, le maître d’ouvrage pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter les prestations objet de ce marché, suivant le procédé qu’il jugerait utile, aux frais du titulaire du marché.

## ARTICLE 18 : Assurance

Le Prestataire est invité à souscrire à une assurance dont il lui reviendra d’assumer les coûts sans que la responsabilité de la Commune et/ou du projet ne soit recherchée à cet effet. En tout état de cause, le Prestataire est seule responsable des dommages causés aux tiers par ses propres négligences ainsi que des omissions faites dans l’exécution des tâches décrites dans le présent contrat. Par conséquent la Commune et/ou le projet ne serait en aucun cas être tenus responsable.

## ARTICLE 19 : Règlement des litiges

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourrait être réglée à l’amiable, sera soumise devant les juridictions compétentes.

## ARTICLE 20 : Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur dès la notification du bon de commande au Prestataire retenue, après l’approbation de la commission des marchés compétente.

## ARTICLE 21 : DOMICILIATION de remboursement

Tous remboursements, paiements de caution, de garantie ou autres ainsi que tous paiements d'assurances auxquels la Commune aurait droit seront effectués au crédit du compte spécial pour le fonds de disposition.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Responsable de la Commune) | **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

# TERMES DE REFERENCES (TDR)

## ARTICLE 1 : Objet de la consultation

Afin d’optimiser la gestion de son parc roulant et d’assurer sa bonne gestion et gouvernance, la commune de ***(insérer le nom de la commune)*** lance une consultation pour l'acquisition d'une solution de gestion se basant sur la technologie GPS-GPRS.

## ARTICLE 2 : Objectif de la prestation

L’application objet de la présente consultation, doit permettre de:

* Décrire l’ensemble des véhicules équipés par GPS (numéro d’immatriculation, marque, type, type d’affectation, dernière affectation, kilométrage actuel, type de carburant, niveau de carburant, consommation moyenne de carburant, etc.)
* Fournir les données relatives à l’exploitation en temps réel: adresse exacte de localisation sur une carte géographique, conducteur de véhicule, vitesse, etc.
* Etablir des statistiques et des rapports de trajets détaillés suivant les périodes sollicitées.
* Mettre en place un système d’alerte par mail et par SMS pour les évènements pertinents et prédéfinis par le gestionnaire de l’application.
* Assurer la gestion de son parc roulant permettant la saisie détaillée des caractéristiques des véhicules ainsi que de tous les frais normalement engendrés pour un véhicule de la flotte. A partir de ces données l'application peut générer des rapports et des graphiques de consommation et de dépenses.
* Permettre la gestion du carburant (détection et quantification des ravitaillements et des siphonages, suivi de la consommation). **Les Capteurs utilisés pour la mesure du carburant ne doivent pas avoir d’impact sur la garantie de véhicule, donc aucune modification ni intervention sur le calculateur n’est permise**.
* Le système de navigation et de communication interactive (avec un module intégrant de gestion de flotte en back office pour les agents) doit être sous forme d’un écran à fixation sur tableau de bord ou pare-brise.
  + Ce module doit supporter des applications à installer ultérieurement et doit communiquer avec le système central via le module GPS/GPRS installé.
  + Il est à noter que cette application de gestion de flotte doit utiliser des technologies innovantes, doit être **extensible et évolutive** (mise à jour des fonctionnalités en fonction des besoins).
* Le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT) devra approuver la conformité technique de la solution SIG (application) proposée par le soumissionnaire, et ce conformément à la loi n° 2009-24 du 11 mai 2009». Les frais de cette opération sont mentionnés dans l’Arrêté du Ministre de la Défense National du 22 juillet 2016 fixant les tarifs des prestations du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection. Un rapport de contrôle qualité conforme sera établi par le CNCT à cet effet.
* A la fin de la période contractuelle d’exploitation de la solution SIG, entre la commune et le soumissionnaire :
* Le soumissionnaire devra fournir à la commune le backup intégral de la solution de suivi de flotte.
* La commune devra migrer vers la solution du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT), conformément à l’article 2 (nouveau) de la loi 2009-24 du 11 mai 2009 et ce à titre onéreux, et hors contrat de maintenance.
* La commune devra préparer le matériel nécessaire pour héberger en local la solution de gestion de flotte avant la migration vers la solution du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection (CNCT).

## ARTICLE 3 : Composition de la flotte

Le nombre de véhicules qui devront être équipés du système de suivi par GPS/GPRS est de ***(Insérer le nombre d'engins)*** véhicules dont la liste est détaillée à l'annexe N°11.

## ARTICLE 4 : Variation dans la masse

La commune se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de véhicules qui devront être équipés du système de suivi par GPS/GPRS sans que le Prestataire ne puisse exprimer de réclamation ou réserve. Cette variation ne doit en aucun cas excéder 20% du montant du Bon de commande.

## ARTICLE 5 : Caractéristique technique du boitier GPS/GPRS

Nombre de boîtiers : ***(Insérer le nombre de véhicule).***

| **Caractéristiques minimales exigées** | **Elément** |
| --- | --- |
| **Boîtier GPS/GPRS** | |
| **Oui** | Localisation, Suivi et gestion de la flotte en temps réel par GPS/GPRS par temps, angle et distance paramétrable |
| **Au Max : 105mm\*50mm\*25mm** | Petite dimension |
| **>25 canaux de réception** | Récepteur GPS |
| **>-160 dBm** | Sensitivité |
| **Oui** | Un module GPS étanche |
| **Oui** | Antenne GPS, GSM intégrés |
| **< 3 mètres** | Précision position |
| **Minimum 4MB** | Mémoire interne |
| **Au minimum 1000 mAH** | Autonomie batterie de secours |
| **Au moins 5 jours** | Capacité de stockage de position hors couverture GPRS |
| **Oui** | Mise à jour firmware à distance |
| **4 au moins** | Entrées numériques |
| **2 au moins** | Sorties numériques |
| **Oui** | Détection d’événements avec génération des alertes  - Qualité de conduite : accélération et décélération et freinage brusque  - Excès de vitesse avec possibilité d’alerte au chauffeur  - Etat de contact ON/OFF  - Mouvement- Arrêt  - Remorquage  - Entréé/sortie zone de limite (Geofencing)  - Détection de débranchement de batterie externe |
| **Oui** | Anti démarrage/ Arrêt à distance forcé |
| **Oui** | Certification CERT |

## ARTICLE 6 : Caractéristique technique de l'application

| **Caractéristiques minimales exigées** | **Elément** |
| --- | --- |
| **Application** | |
| **Oui** | Architecture web avec possibilité d’accès par logiciel sur LAN, Application web mobile (tout type de Smartphone) Application mobile pour Androïde |
| **Oui** | Hébergement sur serveur du soumissionnaire, Disponibilité du service |
| ***(Insérer un nombre minimum d'utilisateurs)*** | Accès simultané de plusieurs utilisateurs |
| **Oui** | Suivi en temps réel de l’ensemble de flotte |
| **Oui** | Rafraîchissement automatique de l’information en temps réel sur la carte |
| **Oui** | Prise en charge des véhicules par filiale/direction/Service |
| **Oui** | Tableau de suivi en temps réel avec possibilité d’affichage de plusieurs informations sur le tableau : vitesse, adresse, kilométrage, état (mouvement ou arrêt), chauffeur……. |
| **Oui** | Affichage de l’historique de la circulation en forme vidéo et rapport détaillé pendant une durée donnée |
| **Oui** | Gestion des véhicules et des chauffeurs et possibilité d’effectuer des affectations de véhicules aux chauffeurs sous forme de missions |
| **Oui** | Suivi de la maintenance : paramétrage par distance ou par période et suivi des interventions  Suivi et gestion des documents de circulation : assurances, vignettes, visite technique |
| **Oui** | Génération de différents types d’alertes configurables :  - Excès de vitesse par rapport à la vitesse max réelle sur la route  - Remorquage  - Alerte de sortie du territoire tunisien + possibilité de programmer l’arrêt automatique au cas de sortie de territoire ou zone non autorisée  - Geofencing circulaire, rectangulaire et polygonal (par dessin sur la carte) |
| **Oui** | Suivi des alertes : notification en temps réel sur l’application, par mail et SMS |
| **Oui** | Génération de rapports détaillés par véhicule pour une période donnée :  - Un état sur l’activité journalière de la flotte paramétrable par véhicule, chauffeur et période.  - Un état récapitulatif du kilométrage parcouru de la flotte paramétrable par véhicule et par période.  - Un état des excès de vitesse détaillé par chauffeur et véhicule.  - Un état des horaires de passage par des points donnés par chauffeur, véhicule et période.  - Un état des alertes envoyées par véhicule et par période.  - Un état de l’activité du moteur en cas d’immobilisation du véhicule pour une durée paramétrable.  - Un état de variation de vitesse par rapport au temps.  - Un état de variation du carburant par rapport au temps. |
| **Oui** | Exportation des rapports en plusieurs formats : Word, PDF, Excel, etc. |
| **Oui** | Configuration graphique des zones de limites (Geofencing)  Détection des entrées et sorties aux zones limitées.  Détection de rapprochements aux limites de la Tunisie/Gouvernorat/commune et génération d’alerte |
| **Oui** | Création de plusieurs comptes d’accès pour le suivi de la totalité ou une partie de la flotte avec différentes droits d’accès aux fonctionnalités de l’application. |
| **Oui** | Possibilité d’ajout et de gestion des points d’intérêts propres sur le fond cartographique. |
| **Oui** | Possibilité de commander les boîtiers GPS à distance : activer l’anti-démarrage, changer la configuration du boîtier, etc. |
| **Oui** | Archivage et restauration des données. Les données de tout l’historique doivent être disponibles à tout moment |
| **Oui** | Approbation de la solution SIG (Application) par le CNCT |
| **Plan à préciser (h/j) avec CV des formateurs** | Formation |
| **01 an** | Garantie |

## ARTICLE 7 : Compatibilites des équipements

L’envoi et la réception des données (SMS, mail, planification, alertes, etc.) du navigateur GPS doivent se faire à travers le boîtier GPS /GPRS.

NB : Fournir les documents techniques/prospectus pour tous les produits proposés.

## ARTICLE 8 : Transmission des données

Le soumissionnaire doit choisir un opérateur de télécommunication pour la transmission des données GPS via GPRS en assurant un service fiable et une bonne couverture GPRS sur l'ensemble du territoire Tunisien et particulièrement celui de la commune et du gouvernorat auquel elle appartient.

## ARTICLE 9 : Assistance au démarrage

Le Prestataire s’engage à effectuer les interventions nécessaires pour la mise à jour du système en cas de besoin pour une période de trente (30) jours à partir de la date de mise en service.

Lors de cette phase, le Prestataire se charge d’assurer le bon fonctionnement et la correction des bugs détectés dans la solution. Il se charge aussi d’accompagner sur place les équipes communales (administrateurs et informaticiens) lors de l’utilisation de la solution. Il est tenu de fournir une assistance en cas de blocage de mise à jour, d’administration, d’installation ou autre anomalie.

Cette assistance peut être réalisée par téléphone ou en ligne et si nécessaire par déplacement, dans un délai maximum de 48 heures, au siège de la commune.

Si au cours de l’exécution du présent marché et avant la livraison du système concerné, le fournisseur considère que des améliorations technologiques (composants plus performants, versions plus récentes, …), peuvent être introduites sur le produit concerné sans pour autant occasionner une augmentation de prix , ni un retard dans la réalisation, ce dernier s’engage à en informer la Commune qui se réserve le droit d’accepter ou de refuser que ces améliorations techniques soient introduites.

## ARTICLE 10 : LIVRABLES

Avant la réception provisoire, le prestataire est tenu de fournir à la Commune :

1. Un guide d’utilisation du logiciel et du système de gestion ;
2. Le support de la formation.

## ARTICLE 11 : Formation

Le Prestataire devra assurer la formation de ***quatre (04)*** personnes désignées par la commune **durant au moins 2 jours au siège de la commune**.

A la fin de la formation, le prestataire est appelé à laisser une copie de son support de la formation à chaque personne formée.

## ARTICLE 12 : Contrat de maintenance

Un contrat de maintenance annuel et renouvelable pour une durée globale maximale de 3 ans débutera après la réception définitive et sera signé dès la notification du contrat du projet.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR**  **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

CONTRAT DE MAINTENANCE

Entre les soussignées :

La Commune de ***(Insérer le Nom de la commune)***, représentée par ***(Insérer Nom et Prénom du responsable )*** désignée ci-après par le terme **Commune**.

D’une part,

M./Mme.………………………………………, gérant(e) du Cabinet ………………………………………, de matricule fiscal : …………………………….., domicilié au …………………………………………….. ; chargé de la réalisation de la maintenance de l'ensemble du système de gestion de la flotte de la commune, ci-après par « Prestataire";

D’autre Part.

## ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d’exécution et de la maintenance des équipements du système de suivi et d’enregistrement en temps réel des mouvements de la flotte des véhicules de la commune par satellite (GPS) associé à la téléphonie mobile (GPRS) et à Internet ainsi que les conditions et modalités de rémunération du fournisseur. Ces équipements ont fait l’objet d’un contrat d’acquisition conclu entre la commune et le Prestataire.

## ARTICLE 2 : Financement du contrat

Ce Contrat de maintenance est financé par les fonds propres de la commune sur son budget titre I.

## ARTICLE 3 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire est tenu d’assurer la maintenance de tous les équipements livrés et installées du système de suivi et d’enregistrement en temps réel des mouvements de la flotte des véhicules de la commune par GPS et GPRS, afin de garantir leur exploitation d’une manière permanente. De plus, le Prestataire doit disposer, pour le système installé, de pièces de rechange en nombre suffisant et pour une durée minimale de trois (3) ans.

L’intervention du Prestataire se fera sur site dans les locaux de la commune.

1. Maintenance

La maintenance comprendra :

* L’intervention en cas de pannes pouvant survenir au niveau des équipements livrés tout en assurant leur bon état de marche ;
* La correction des incidents pouvant survenir au niveau des applications ;
* L’installation des nouvelles versions du logiciel, y compris la fourniture à la Commune du manuel d’utilisation actualisé en langue arabe ou française ;
* L'assistance téléphonique pendant les horaires de travail (Hot-line).

Chaque fois que la commune informera le Prestataire par écrit d’un problème lié à l’exploitation des équipements, ce dernier s’engage dans le cadre de l’horaire de travail de la commune à intervenir dans un délai ne dépassant pas les *quarante-huit (48) heures* pour le solutionner sur site dans les locaux de la commune.

1. Contrôle et suivi

Un carnet de bord sera tenu par la commune, pour le suivi de la maintenance. Ce carnet comprend pour chaque incident enregistré :

* La date et l’heure de l’incident ;
* La date et l’heure de l’appel ;
* La date et l’heure d’arrivée du technicien du Prestataire ;
* Le résumé de l’intervention ;
* La date et l’heure de la résolution de l’incident.

Ce carnet ainsi que la feuille d’intervention, remplis et signés par le technicien du Prestataire et contre signés par la commune feront foi en cas de contestation.

1. Service après-vente

Le Prestataire s’engage par écrit à :

* Garantir le service après-vente d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces de rechange et d'autres pendant au moins trois (03) ans.
* Assurer les services de désinstallation des équipements embarqués à bord des véhicules mis à la vente et leurs installation dans d’autres, si nécessaire, et ce durant la période du contrat de maintenance.

1. Interventions payantes et facturations supplémentaires

Les travaux qui ne font pas partie du montant du contrat de maintenance, et qui seront facturés indépendamment sont :

* Au cas où une mise à jour du système s'avère nécessaire ou une amélioration spécifique nécessitant une conception et un développement supplémentaire nécessaire,
* Toute intervention pendant les jours fériés et les dimanches.
* L'installation d’un nouvel équipement dans les nouveaux véhicules. Les mêmes prix unitaires au bordereau des prix seront appliqués.
* Les interventions qui sont dues à une mauvaise manipulation du système par le client ou à une négligence ou un manque de soin de la part du client.

## ARTICLE 4 : Rapport de suivi

A la suite de chaque intervention, un rapport de suivi est établi par le technicien de maintenance du Prestataire et contresigné par le représentant de la commune où figureront :

* La nature de l'intervention (préventive ou curative)
* La description détaillée des tâches effectuées

Une copie de ce rapport est remise à la Commune.

## ARTICLE 5 : Caractère des Prix

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables durant la première année. Les augmentations de prix ne peuvent intervenir qu’à partir de la 2ème année contractuelle et en aucun cas elles ne peuvent dépasser les 3%.

## ARTICLE 6 : Pénalités

En cas de retard dûment constaté dans le délai d’intervention suite à un appel justifié de la commune, le Prestataire est passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une pénalité du 30 dinars par jour de retard constaté, Dimanche et jour férié compris.

Les pénalités sont plafonnées à cinq pour cent (5%) du montant annuel TTC du contrat de maintenance.

Dans le cas où les pénalités dépassent le plafond de cinq pour cent (5%) du montant annuel TTC du contrat de maintenance, la Commune pourra prendre toutes les dispositions nécessaires et réglementaires pour terminer les prestations objet du présent contrat par tout moyen qu’elle jugera nécessaire aux frais et risques du Prestataire défaillant.

## ARTICLE 7 : Impôts et Taxes

Le Prestataire se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc.…**Les prestations réalisées dans le cadre de ce contrat de maintenance sont soumises à la TVA.**

## ARTICLE 8 : PAIEMENT

Le paiement du Prestataire sera effectué semestriellement à terme échu et sur présentation de facture en quatre exemplaires et des rapports de la période considérée (en deux exemplaires un en format papier et un autre en version électronique).

## ARTICLE 9 : VALIDITE et renouvellement du contrat

Le contrat de maintenance entrera en vigueur après la réception définitive. Il sera échu un an après. Il est renouvelé par tacite reconduction pour une période de deux ans uniquement, sauf préavis donné par l’une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois (03) mois avant l’expiration de l’une de ces périodes.

## ARTICLE 10 : Modification du contrat

Les dispositions du contrat ne peuvent être modifiées que par un avenant signé par les deux parties contractantes.

**Fait à** .................., **le** …………....................................

(Signature et cachet du Prestataire)

# ANNEXES

## Annexe 01 : Fiche de renseignements Généraux sur le Soumissionnaire

Nom ou raison sociale.....................................………...................................................................................

...........................................................................................................................……………………………………….

Enregistré à .................................................................. sous le N° ...........................................................

Date d’enregistrement .............................................................................................................................

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l’Offre(Nom, prénom, fonction) ………………………………………………….................................................................................................................

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse ...................................................................................……………………............................................

........................................................................................................................................………………………..

Téléphone ....................... Fax ............................. E-mail : ……………………………………………….. @ …………………...

Capital enregistré .....................................................................................................................................

Capital versé............................................................................................................................................

Nombre approximatif du personnel technique permanent ………………………................................................

Principales Références …………………………………………………………………………………………………………..

**Fait à** .................., **le**......................................

(Signature et cachet du Prestataire)

## Annexe 02 : Déclaration d’engagement

Intitulé de la consultation : Fourniture, installation et mise en œuvre d’un système de géolocalisation et de gestion de la flotte de la commune.

À:*(insérer le nom et l’adresse de la Commune)*

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d’Ouvrage [[1]](#footnote-1) qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint Venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'Offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu’aucun des membres de notre Joint Venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d’activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union Européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'Offres ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l’Union Européenne *(dans l’hypothèse d’une telle condamnation, le Candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d’engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises)* ;

2.4) avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5) n’ont pas rempli les obligations fiscales en vigueur concernant le paiement des impôts dans le pays de résidence fiscale et le pays d’origine du maître d’ouvrage (*les contractants établis dans les pays de l’annexe* *1 (*[*https://www.consilium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/*](https://www.consilium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/)*) doivent présenter, au moment de l’attribution du marché/de la révision du contrat, en plus de la déclaration d’engagement, une* *déclaration de conformité fiscale (annexe* *1 de la déclaration d’engagement) dûment remplie et contresignée par une personne habilitée à cet effet. Celle-ci fait partie intégrante du contrat. En cas de non-présentation, le contractant risque d’être exclu de la procédure de passation des marchés. Pour les contractants établis dans des pays ne figurant pas sur la liste de l’annexe I, seule la déclaration d’engagement doit être présentée, et non la déclaration de conformité fiscale),*;

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement *(dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, le Candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d’engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises)* ; ou

2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres.

1. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d’Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n’ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d’Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d’installations ou de fournitures :

1. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;
2. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
3. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
4. Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d’Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
5. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l’acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) [[2]](#footnote-2) et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

1. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint Venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un agent désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union Européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
2. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint Venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au Droit Applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de[[3]](#footnote-3)

Signature : En date du :

## Annexe 03 : DECLARATION de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes morales

**Nom de l’entreprise**

Par ma signature, je certifie que :

1. je suis en droit de faire cette déclaration au nom de l’entreprise susmentionnée ;
2. l’entreprise s’acquitte en bonne et due forme de tous les impôts, conformément à la législation fiscale du pays dans lequel elle est établie ;
3. l’entreprise n’est pas ou n’a pas été impliquée dans des procédures judiciaires concernant son imposition, ni actuellement, ni par le passé ;
4. l’entreprise s’acquittera en bonne et due forme des impôts qui pourraient être dus dans le cadre de la fourniture des prestations de services convenues par contrat;
5. toutes les informations fournies et déclarations faites au préalable sont complètes, exactes quant à leur contenu et valables à l’heure actuelle.

.............................. ................... .......................................................  
(Lieu) (Date) (Nom du Contractant)

....................................................... (Signature(s))

## Annexe 04 : Déclaration de conformité fiscale : attestation obligatoire pour les personnes physiques

Par ma signature, je certifie que :

1. je fais cette déclaration en mon nom/pour mon propre compte ;
2. je m’acquitte en bonne et due forme des impôts que je suis tenu(e) de payer en vertu de la législation fiscale de mon pays de résidence ;
3. je ne suis pas ou n’ai pas été impliqué(e) dans une procédure judiciaire en matière fiscale, ni actuellement, ni par le passé ;
4. je m’acquitterai en bonne et due forme des impôts qui pourraient être dus dans le cadre de la fourniture de la prestation de service convenue par contrat;
5. toutes les informations et déclarations contenues dans la présente attestation sont complètes, exactes quant à leur contenu et valables à l’heure actuelle.

.............................. ................... .......................................................  
(Lieu) (Date) (Nom de la personne)

....................................................... (Signature)

## Annexe 05 : Acte d’engagement (Soumission)

Je soussigné : ...........................................................................................................................................

Agissant en qualité de : ............................................................................................................................

Au nom et pour le compte de : .................................................................................................................

Dont le siège social est à : .........................................................................................................................

Inscrit au registre le commerce de : ................................................sous le N°……………………………………..……

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des missions à exécuter.

Me soumets et m’engage à exécuter et achever l’ensemble des missions conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charge et du CCAG applicable aux marchés publics d’études, en vigueur, et moyennement les prix établis par moi-même à forfait pour chaque unité, figurant dans le devis estimatif que j’ai annexé à la présente soumission.

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Je m’engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter les prestations à dater du jour de la notification du bon de commande, ainsi qu’à les achever dans le délai contractuel.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de (90) jours, à compter du lendemain de la date limite, fixée pour la remise des offres.

La commune se libérera des sommes qui me sont dues par elle, pour l’exécution de la commande par virement au compte ouvert à la banque……………………………………..………., Agence................................... N°RIB ……………………………………………….

J’affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe sous le coup d’interdiction légale édictée en Tunisie.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR**  **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

## Annexe 06 : Bordereau de Prix

* + - 1. **contrat pour la fourniture, installation et mise en œuvre d'un système de géolocalisation et de gestion de la flotte**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DESIGNATION** | **U** | **Qté** | **PU HTVA** | **Montant total HTVA** |
| Fourniture, installation et paramétrage de l'ensemble de la partie Soft du système dans la commune | **Ensemble** | **01** |  |  |
| Fourniture, installation, paramétrage de l’équipement embarqué sur les véhicules | **U** | **Nombre de véhicules** |  |  |
| Hébergement annuel (de la réception provisoire sans réserve à la réception définitive) | **Ensemble** | **1** |  |  |
| Formation d'agents communaux pour deux jours sur site. | **Personne** | **04** |  |  |
| **TOTAL 1** | | |  |  |

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

.................................................................................................. (En chiffre) ............................................

* + - 1. **Contrat pour la maintenance et l'hébergement du système**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DESIGNATION** | | **U** | **Qté** | **PU HTVA\*** | **TVA (…. %)** | **Montant total TTC** |
| **Année 01** | **Maintenance** | **Forfait** | **01** |  |  |  |
| **Hébergement** | **Ensemble** | ***1*** |  |  |  |
| **Année 02** | **Maintenance** | **Forfait** | **01** |  |  |  |
| **Hébergement** | **Ensemble** | ***1*** |  |  |  |
| **Année 03** | **Maintenance** | **Forfait** | **01** |  |  |  |
| **Hébergement** | **Ensemble** | ***1*** |  |  |  |
| **Total 03 ans** | | | |  |  |  |

Le montant total hors TVA du contrat de maintenance et de l'hébergement pour 3 ans s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………………………………………………………….

.................................................................................................. (En chiffre) ............................................

Montant de la TVA : (en toutes lettres) ……………………………………………………………………………………………………..

.................................................................................................. (En chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ................................................................

................................................................................................ (en chiffre) ............................................

**\*** L'augmentation du montant du contrat annuel de maintenance en HTVA ne doit pas dépasser les 3 % d'une année à l'autre.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

## Annexe 07 : Références du Soumissionnaire

COMMUNE :*(insérer le nom de la commune)*

SOUMISSIONNAIRE : ……………………………………………………….

Nombre de contrats (au moins deux (02)) de même typologie au cours des *six (06)* dernières années comptablisés à partir de la date de remise des offres.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Projet** | **Maître d’ouvrage** | **Période d’exécution du projet similaire (Date début/Date fin)** | **Montant Des travaux du projet similaire**  En Dinars Tunisiens |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**N.B. : A joindre à ce formulaire les justificatifs des marchés exécutés (Contrat ou ordre de service /Certificat de bonne exécution du marché ou PV de réception du marché/Décompte définitif ou lettre du maître d'ouvrage mentionnant le montant des travaux du projet similaire).**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR**  **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

## Annexe 08 : Liste nominative de personnel à affecter pour la formation

COMMUNE :*(insérer le nom de la commune)*

SOUMISSIONNAIRE :………………………………….

Je soussigné …………………………………………………………, m’engage à affecter le personnel demandé tel qu’indiqué ci-dessous,

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste du personnel** | |
| **Nom**  **Prénom**  **Diplôme**  **Nombre d’années d’expérience**  **Nombre de contrats similaires** |  |
| **Nom**  **Prénom**  **Diplôme**  **Nombre d’années d’expérience**  **Nombre de contrats similaires** |  |
| **Nom**  **Prénom**  **Diplôme**  **Nombre d’années d’expérience**  **Nombre de contrats similaires** |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR**  **Fait à** .................., **le**......................................  (Signature et cachet du Prestataire) |

## Annexe 09 : Modèle du Curriculum Vitae (CV)

**1**. **Poste** [*un seul candidat par poste*]

**2. Nom du consultant** [*indiquer le nom de la société proposant le personnel*]

**3. Nom de l’employé** [*nom complet*]

**4. Date de naissance**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**\_\_ Nationalité**

**5. Éducation** [*Indiquer les études universitaires et autres études Spécialisées de l’employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l’ont été*]

**6. Affiliation à des associations/groupements professionnels**

**7. Autres formations** [*Indiquer toute autre formation reçue depuis 5 ci-dessus*]

**8. Pays où l’employé a travaillé** [*Donner la liste des pays ou l’employé a travaillé au cours des 10 dernières années*] :

**9. Langues :** [*Indiquer pour chacune le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite*]

**10. Expérience professionnelle :** [*En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exercés par l’employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l’employeur et le poste occupé.*]

Depuis [*année*] \_\_\_\_\_\_\_ jusqu’à [*année*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| **11. Détail des tâches exécutées**  *[Indiquer toutes les tâches exécutées pour chaque mission]* | **12. Expérience de l’employé qui illustre le mieux sa compétence** [*Donner notamment les informations suivantes qui illustrent au mieux la compétence professionnelle de l’employé pour les tâches mentionnées au point 11*]  Nom du projet ou de la mission : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Lieu : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Principales caractéristiques du projet : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Activités : \_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**13 Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience. J’accepte que toute déclaration volontairement erronée puisse entraîner mon exclusion, ou mon renvoi si j’ai été engagé.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Signature de l’employé et du représentant habilité du consultant] Jour/mois/année*

Ou Nom du représentant habilité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Annexe 10 : Caractéristiques techniques du système proposé

| **Caractéristiques proposées** | **Elément** |
| --- | --- |
| **Boîtier GPS/GPRS** | |
|  | Marque |
|  | Modèle |
|  | Origine |
|  | Suivi en temps réel par GPS/GPRS par temps, angle et distance paramétrable |
|  | Dimensions |
|  | Récepteur GPS |
|  | Sensitivité |
|  | Un module GPS étanche |
|  | Antenne GPS, GSM intégrées |
|  | Précision position |
|  | Mémoire interne |
|  | Autonomie batterie de secours |
|  | Capacité de stockage de position hors couverture GPRS |
|  | Mise à jour firmware à distance |
|  | Entrées numériques |
|  | Sorties numériques |
|  | Détection d’évènements avec génération des alertes.  - Qualité de conduite : accélération et décélération et freinage brusque  - Excès de vitesse avec possibilité d’alerte au chauffeur  - Etat de contact ON/OFF  - Mouvement- Arrêt  - Remorquage  - Entrées sorties zone de limite (Geofencing)  - Détection de débranchement de batterie externe |
|  | Anti-démarrage/ Arrêt à distance forcé |
|  | Certification CERT |

| **Caractéristiques minimales exigées** | **Elément** |
| --- | --- |
| **Application** | |
| **Oui** | Architecture web avec possibilité d’accès par logiciel sur LAN, Application web mobile (tout type de Smartphone) Application mobile pour Androïde |
| **Oui** | Hébergement sur serveur du soumissionnaire, Disponibilité du service |
| ***(Insérer un nombre minimum d'utilisateurs)*** | Accès simultané de plusieurs utilisateurs |
| **Oui** | Suivi en temps réel de l’ensemble de flotte |
| **Oui** | Rafraîchissement automatique de l’information en temps réel sur la carte |
| **Oui** | Prise en charge des véhicules par filiale/direction/Service |
| **Oui** | Tableau de suivi en temps réel avec possibilité d’affichage de plusieurs informations sur le tableau : vitesse, adresse, kilométrage, état (mouvement ou arrêt), chauffeur……. |
| **Oui** | Affichage de l’historique de la circulation en forme vidéo et rapport détaillé pendant une durée donnée |
| **Oui** | Gestion des véhicules et des chauffeurs et possibilité d’effectuer des affectations de véhicules aux chauffeurs sous forme de missions |
| **Oui** | Suivi de la maintenance : paramétrage par distance ou par période et suivi des interventions  Suivi et gestion des documents de circulation : assurances, vignettes, visite technique |
| **Oui** | Génération de différents types d’alertes configurables :  - Excès de vitesse par rapport à la vitesse max réelle sur la route  - Remorquage  - Alerte de sortie du territoire tunisien + possibilité de programmer l’arrêt automatique au cas de sortie de territoire ou zone non autorisée  - Geofencing circulaire, rectangulaire et polygonal (par dessin sur la carte) |
| **Oui** | Suivi des alertes : notification en temps réel sur l’application, par mail et SMS |
| **Oui** | Génération de rapports détaillés par véhicule pour une période donnée :  - Un état sur l’activité journalière de la flotte paramétrable par véhicule, chauffeur et période.  - Un état récapitulatif du kilométrage parcouru de la flotte paramétrable par véhicule et par période.  - Un état des excès de vitesse détaillé par chauffeur et véhicule.  - Un état des horaires de passage par des points donnés par chauffeur, véhicule et période.  - Un état des alertes envoyées par véhicule et par période.  - Un état de l’activité du moteur en cas d’immobilisation du véhicule pour une durée paramétrable.  - Un état de variation de vitesse par rapport au temps.  - Un état de variation du carburant par rapport au temps. |
| **Oui** | Exportation des rapports en plusieurs formats : Word, PDF, Excel, etc. |
| **Oui** | Configuration graphique des zones de limites (Geofencing)  Détection des entrées et sorties aux zones limitées.  Détection de rapprochements aux limites de la Tunisie/Gouvernorat/commune et génération d’alerte |
| **Oui** | Création de plusieurs comptes d’accès pour le suivi de la totalité ou une partie de la flotte avec différentes droits d’accès aux fonctionnalités de l’application. |
| **Oui** | Possibilité d’ajout et de gestion des points d’intérêts propres sur le fond cartographique. |
| **Oui** | Possibilité de commander les boîtiers GPS à distance : activer l’anti-démarrage, changer la configuration du boîtier, etc. |
| **Oui** | Archivage et restauration des données. Les données de tout l’historique doivent être disponibles à tout moment |
| **Oui** | Approbation de la solution SIG (Application) par le CNCT |
| **Plan à préciser (h/j) avec CV des formateurs** | Formation |
| **01 an** | Garantie |

## Annexe 11 : Liste des véhicules Liste à fournir par la commune

1. Le Maître d’Ouvrage désigne l’acheteur, l’Employeur, le client, l’agence d’exécution selon le cas, pour l’acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d’installations, de fournitures ou de Services divers. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d’Ouvrage, le Candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'Employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l’emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination. [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l’Offre ou la Proposition au nom du Candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/soumissionnaire. [↑](#footnote-ref-3)